

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;  
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;  
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absences motivées :

Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2015-06-176**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Ordre du jour 1<sup>er</sup> juin 2015 Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de mai 2015;
4. Comptes à accepter – Mai 2015;
5. Dépôt de documents :
  1. UMQ/FQM – Communiqués;
  2. États financiers au 30 avril 2015;
  3. CSMM – Avis de nomination;
  4. 5<sup>e</sup> Salon des mots – Remerciements;
  5. Monsieur Bertrand B. Leblanc – Remerciements;
  6. Madame Jacqueline Paquet – Remerciements;
  7. MRC de La Matapédia – Seigneurie du lac Matapédia;

8. MRC de La Matapédia – Fonds de développement des territoires;
  9. Loi 59;
  10. Office des personnes handicapées du Québec;
  11. CN – Application d’herbicides;
  12. La Presse – Financement pour les petites municipalités;
  13. Direction générale des finances municipales;
  14. CSST – Mutuelles de prévention;
  15. Programme d’infrastructure communautaire du Canada;
  16. Monsieur Jean-François Lavoie – Réclamation;
6. Demandes d’appui :
    1. Comité de la Fête nationale;
    2. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit;
    3. Trois-Pistoles en chansons;
7. Invitations :
    1. Tournoi de golf de la Fondation Action-Santé de La Matapédia/Promutuel de l’Estuaire;
    2. Écosite – AGA;
    3. Tournoi de golf bénéfique Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia;
    4. Place aux jeunes Vallée de La Matapédia
    5. Inauguration du Skate-Park;
    6. OBVMR – AGA 2015;
    7. Les journées de la culture;
    8. Écoterritoire – Cérémonie;
8. Urbanisme :
    1. Règlement 2015-03 – Avis de motion;
    2. Règlement 2015-04 – Avis de motion;
    3. Règlement 2015-04 – Premier projet de règlement;
    4. Dérogation mineure – Monsieur Gérard-Chantal Pineault;
    5. Dérogation mineure – Monsieur Claude Lévesque;
    6. Dérogation mineure – Madame Carmen Fortin;
9. Collecte des matières résiduelles;
10. Mise aux normes de l’eau potable :
    1. Rencontre de madame Nathalie Lévesque, ingénieure, avec le conseil municipal;
    2. Adoption du règlement 2015-05 décrétant une dépense de 371 800 \$ et un emprunt de 371 800 \$ pour la réalisation des plans et devis définitifs pour le projet de mise aux normes des ouvrages d’alimentation en eau potable et l’achat du terrain;
11. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Fonds jeunesse CDJL;
  12. Entretien paysager;
  13. Règlements 2008-05 – Programme d’incitatifs à l’investissement;
  14. Charte des paysages du Bas-St-Laurent;
  15. Taxe d’accise 2014-2018 :
    1. Programmation partielle;
    2. Paiement de factures – Véolia et Tétra Tech;
    3. Paiement de factures – BPR;
    4. Tableau de suivi;
    5. Courriel de madame Annick Tremblay;
  16. OMH :
    1. Bloc appartement 15 logements;
    2. Révision budgétaire;
  17. Règlement pour la fermeture du bureau – Avis de motion;

18. Règlement 2013-03 – Paiement de factures;
19. Axe à double vocation;
20. Les Fleurons du Québec;
21. Vente pour non-paiement de taxes;
22. MRC de La Matapédia – Plan général d'aménagement applicable aux terres publiques intramunicipales;
23. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local :
  1. Reddition de comptes;
  2. Confirmation de subvention;
  3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local municipal;
24. Luminaires de rue;
25. Règlement 2012-06 – Règlement sur l'eau potable;
26. Boulevard Joubert Ouest;
27. Sortie de la piste de VTT sur la route 132 est;
28. SOPFIM – Programme 2015 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
29. Règlement sur l'amiante;
30. Motions :
  1. Remerciements au personnel de la Municipalité;
  2. Félicitations à la Troupe de théâtre;
  3. Remerciements à Danielle Marcoux;
31. Affaires nouvelles :
  1. La Caboose;
  2. Règlement d'emprunt pour la réfection de certaines rues de la municipalité de Sayabec – Avis de motion;
  3. \_\_\_\_\_;
32. Période de questions;
33. Prochaine réunion – 2 juillet 2015;
34. Levée de la séance.

**Résolution 2015-06-177**

**Procès-verbaux**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de mai 2015 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2015-06-178**

**Comptes à accepter**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de mai 2015 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant

de 175 328.36 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	1 497.80 \$
ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE	635.12 \$
BELL MEDIA INC.	2 398.58 \$
BEAULIEU DÉCOR D'ASTOUS ET FRÈRES	661.57 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	147.47 \$
CADIEX	1 476.65 \$
CHAU-TV	459.90 \$
CLEROBEC INC.	2 945.59 \$
CLUB DES 50 ANS ET PLUS SAYABEC	350.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	1 621.15 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	2 916.87 \$
DÉCARTECQ INC.	264.08 \$
DOMPIERRE GILBERT	862.50 \$
ELECTRIO (1983) INC.	289.50 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
ÉQUIPEMENT SIGMA INC.	1 042.13 \$
ETHIER AVOCATS INC.	1 140.75 \$
FERME TURBEC ENR.	60.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00 \$
GESTION CONSEIL PMI	413.91 \$
GROUPE VOYER INC.	788.20 \$
ROY MARIE-ADÈLE	23.25 \$
IMPRESSIONS ALLIANCE 9000	817.47 \$
LIBRAIRIE L'ALPHABET	26.20 \$
L'AS DU CAMION 2000 INC.	849.23 \$
LES TOILES DU BAS-ST-LAURENT	28.74 \$
LUMEN	8 147.45 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	91.87 \$
MCASPHALT	1 468.83 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	136 390.76 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	453.53 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC	33.00 \$
PELLETIER ANTOINE	124.00 \$
PLOMBERIE GICLEURS PSP INC.	86.23 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	117.85 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	154.53 \$
RADIO-CANADA	1 407.16 \$
RENO-VALLÉE INC.	586.34 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	827.64 \$
SEAO-CONSTRUCTO	8.28 \$
SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC	459.90 \$
SONIC	710.24 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
TELEVISION MBS (V-CFTF)	544.71 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
MEDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	188.56 \$
VILLE D'AMQUI	450.15 \$
WOLSELEY CANADA INC.	629.45 \$
DÉFI : PREMIERS SECOURS	459.90 \$
DRUIDE INFORMATIQUE (VISA)	79.33 \$

REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC	3.00\$
GRAND TOTAL	175 328.36 \$

---

**Dépôt de documents :**

- 5.1. Communiqués de la part de l'UMQ et de la FQM en rapport avec la publication du *Palmarès des municipalités 2015*. Tous deux s'entendent pour dire que la hausse des dépenses observée dans les municipalités est due à l'accroissement des diverses exigences gouvernementales.
- 5.2. Dépôt des activités financières en date du 30 avril 2015.
- 5.3. Avis nous informant des nominations à la direction des différentes écoles de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. On y apprend, entre autres, que la polyvalente de Sayabec sera dirigée par monsieur Frédéric Gaudreau, également directeur de l'école secondaire Armand-St-Onge et de l'école polyvalente de Causapscal. Il sera aidé, dans sa tâche, de monsieur Éric Couture et madame Line Bélanger, tous deux adjoints. Finalement, monsieur Martin Finn demeure directeur des écoles Sainte-Marie et St-Damase – La Volière.
- 5.4. Lettre de remerciements de la part de l'organisation du *5<sup>e</sup> Salon des Mots de la Matapédia*.
- 5.5. Lettre de remerciements de la part de monsieur Bertrand B-Leblanc, auteur de la région et président d'honneur de la dernière édition du *Salon des Mots de la Matapédia*.
- 5.6. Lettre de remerciements de la part de madame Jacqueline Paquet pour l'implication du conseil municipal à l'organisation du *5<sup>e</sup> Salon des Mots de la Matapédia*.
- 5.7. Avis de la part de la MRC de La Matapédia nous informant qu'il y aura sous peu des travaux de rechargement de gravier et de reprofilage de fossé sur la Route Soucy dans les limites du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia.
- 5.8. Avis de la part de la MRC de La Matapédia donnant de l'information concernant le futur Fonds de développement du territoire.
- 5.9. Résolution du conseil de la MRC de La Matapédia visant à adresser à la CPTAQ une seconde demande d'autorisation résidentielle à portée collective en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
- 5.10. La Semaine québécoise des personnes handicapées aura lieu du 1<sup>er</sup> juin au 7 juin 2015. Du matériel promotionnel nous est aussi acheminé afin de sensibiliser les gens à cette réalité.
- 5.11. Le CN nous informe que ses employés procèderont à l'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du 25 mai au 31 août 2015.
- 5.12. Le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, a fait l'annonce le 20 mai dernier que le gouvernement du Québec

s'engage à venir en aide aux petites municipalités en difficulté financière en finançant presque complètement les projets d'infrastructures municipales dans certains domaines.

- 5.13. Le montant réel de la bonification des compensations tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2013 a été établi à 39 187 \$. Ce montant est inférieur au versement provisoire de 43 800 \$ reçu le 31 octobre 2013. Ce trop-perçu sera imputé au solde à verser de la mesure de bonification pour l'exercice financier 2014.
  - 5.14. Accusé réception de la part de la CSST concernant la demande de réintégration à une mutuelle de prévention pour l'année de participation 2016.
  - 5.15. Le député Jean-François Fortin invite les organismes de la région de déposer des projets dans le cadre du nouveau programme d'infrastructures destiné aux organismes à but non lucratif récemment annoncé par le gouvernement fédéral.
  - 5.16. Dépôt d'un courriel de la part de monsieur Jean-François Lavoie concernant les documents requis pour faire les réclamations.
- 

#### **Résolution 2015-06-179**

#### **Demande d'appui – Comité de la Fête nationale**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation, dans le parc près de la Gare Patrimoniaire, 12 grandes tables rectangulaires, 10 panneaux de bois pour installer sous la musique et les BBQ (ceux-ci pourraient être placés le long du mur de la gare), du bois pour le foyer et le groupement des tables à pique-nique.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal de Sayabec consentent à rendre disponibles l'électricité, l'eau, et les toilettes de la Gare Patrimoniaire durant la soirée du 23 juin 2015 et la journée du 24 juin 2015. En cas de pluie, les activités pourront avoir lieu à l'aréna.

#### **Résolution 2015-06-180**

#### **Demande d'appui – Bibliothèque municipale et scolaire Quilit**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la subvention municipale à la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit de Sayabec au montant de 2 000 \$ pour leur année financière débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015. Ce montant est prévu aux prévisions budgétaires 2015.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal tiennent à féliciter madame Solange Tremblay, conseillère, qui représentera désormais la MRC de La Matapédia au conseil d'administration du CRSBP.

**Résolution 2015-06-181**

**Demande d'appui – Trois-Pistoles en chansons**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'une publicité de format carte d'affaires (1/8 de page) au cout de 75 \$ afin d'apparaître dans le livre souvenir de la neuvième édition de *Trois-Pistoles en chansons*, festival de chanson auquel participe Madame Mahée Poirier de Sayabec.

**Résolution 2015-06-182**

**Invitation – Tournoi de golf de la Fondation Action-Santé de La Matapédia/Promutuel de l'Estuaire**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Yves Labonté, conseiller, à la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Fondation Action-Santé de La Matapédia/Promutuel de l'Estuaire qui aura lieu le vendredi 21 aout 2015 au Club de golf Revermont d'Amqui. Le cout pour cette activité est de 100 \$ par personne, incluant la partie de golf et le souper.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-06-183**

**Invitation – Écosite**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à la 11<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Écosite de la Matapédia qui aura lieu le mardi 16 juin 2015 à compter de 19 h 30 à la salle de l'hôtel de ville de Causapscal.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-06-184**

**Invitation – Tournoi de golf bénéfique Sclérose en plaques Vallée de la Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire un don de 50 \$ afin d'aider l'organisation du tournoi de golf bénéfique Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia.

**Résolution 2015-06-185**

**Invitation – Place aux jeunes  
Vallée de la Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Jocelyn Caron, conseiller, au 5 à 7 organisé par Place aux jeunes Vallée de la Matapédia dans le cadre du Séjour exploratoire qui aura lieu les 5, 6 et 7 juin prochain. Le 5 à 7 aura lieu à la Microbrasserie La Captive d'Amqui le vendredi 5 juin 2015. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

7.5. Les membres du conseil municipal de Sayabec de même que les contribuables présents sont invités à participer à l'inauguration du Skate-Park « *Sayabec à roulettes* » situé près de l'école polyvalente de Sayabec qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 à compter de 13 h 30.

---

**Résolution 2015-06-186**

**Invitation – OBVMR**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche qui aura lieu le jeudi 18 juin 2015, à partir de 17 h 15 au Centre de formation en foresterie de l'Est-du-Québec à Causapscal. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

7.7. Les membres du conseil municipal de Sayabec de même que les contribuables présents sont informés de la tenue de la 17<sup>e</sup> édition des Journées de la Culture qui auront lieu les 25, 26 et 27 septembre prochain. Des activités seront organisées par les organismes de notre communauté, surveillez la programmation.

---

**Résolution 2015-06-187**

**Invitation – Écoterritoire  
habité**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Jean-Yves Thériault, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de même que madame Danielle Marcoux, mairesse, à la *Cérémonie officielle d'adhésion à L'Écoterritoire habité de La Matapédia*



qui aura lieu le jeudi 11 juin 2015 en formule 5 à 7 au Parc régional de Val-d'Irène, chalet principal.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-06-188**

**Règlement 2015-03 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Solange Tremblay, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2015-03 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2005-03 par la révision de la liste des documents à fournir dans le cadre d'un projet assujéti aux articles 11 à 30 du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection entrés en vigueur le 2 mars dernier afin d'en assurer la concordance.

**Résolution 2015-06-189**

**Règlement 2015-04 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par Jean-Yves Thériault, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2015-04 modifiant le règlement de zonage en autorisant l'entreposage de véhicules aux fins de vente ou de location dans la zone 68 Cc, constituée d'une partie des terrains situés sur la rue Joubert Est entre la Rue Bossé et la rue Joubert Ouest, ainsi que l'usage fourrière pour véhicules motorisés, sous plusieurs conditions et contingenté à un seul site dans la zone 63 Cp, constituée d'une partie des terrains situés sur la rue Joubert Est entre la Route de Sainte-Paule et la rue Bossé.

**Résolution 2015-06-190**

**Règlement 2015-04 – Adoption du premier projet de règlement**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÉSOLUTION 2015-06-190**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-  
04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005

et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil désire régulariser certaines activités dans les zones 63 Cp et 68 Cc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2015-04 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation à ce sujet lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 2 juillet 2015 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à compter de 19 h 30 à Sayabec.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 1<sup>er</sup> JUIN 2015

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ARTICLE 1 ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR**

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 2015-04 est modifiée :

- 1° par l'insertion, après le chiffre « 9 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 63 Cp et de la ligne USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, de « - 24 »;
- 2° par l'insertion, après la note 23, de « Note 24 : contingenté au maximum d'un seul dans la zone ; fourrière pour véhicules motorisés dont l'entreposage n'excède pas 1 an et est dissimulé par un écran protecteur aménagé selon les dispositions prévues à l'article 9.6.2 du présent règlement. »;
- 3° par l'insertion, après la lettre « B » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 68 Cc et de la ligne ENTREPOSAGE, de la lettre « C ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 1<sup>er</sup> JUIN 2015

Danielle Marcoux,  
mairesse

Francis Ouellet,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Résolution 2015-06-191**

**Dérogation mineure –**  
**Monsieur Gérard-Chantal**  
**Pineault**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL150021 de monsieur Gérard-Chantal Pineault demeurant au 78C, route 132 Est à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Le demandeur désire construire agrandir sa résidence et éliminer la porte située sur le mur avant de celle-ci.

Selon la réglementation municipale, le mur avant d'un rez-de-chaussée de tout bâtiment principal d'habitation ou de commerce doit comprendre au moins une porte d'entrée de dimension standard (excluant les portes patio).

**Résolution 2015-06-192**

**Dérogation mineure –**  
**Monsieur Claude Lévesque**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL150013 de monsieur Claude Lévesque demeurant au 60, rue Boulay à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Le demandeur désire construire un bâtiment complémentaire qui ne peut respecter les normes de superficie et de hauteur prévues au règlement de zonage de la municipalité de Sayabec.

Selon la réglementation municipale, la superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10 % de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75 m<sup>2</sup>. Le garage projeté excède de ±23.5 m<sup>2</sup> la superficie permise qui est de ±47.08 m<sup>2</sup>. Toujours selon la réglementation municipale, la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres. Le demandeur désire construire un garage qui excède de ±0.58 m la hauteur permise qui est de 5 mètres, toutefois celle-ci n'excède pas la hauteur de la résidence.

**Résolution 2015-06-193**

**Dérogation mineure –**  
**Madame Carmen Fortin**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL150024 de madame Carmen Fortin demeurant au 87, rue de l'Église à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation d'apposer sur le bâtiment principal de nouvelles enseignes et des auvents au-dessus des fenêtres, toutefois ces ajouts ne respectent pas la réglementation en vigueur.

Selon la réglementation municipale, une seule affiche appliquée est permise par mur de bâtiment donnant sur une rue ou un stationnement desservant le bâtiment. Le projet du demandeur consiste à installer deux enseignes donnant sur la rue et une enseigne donnant sur le stationnement qui dessert le bâtiment. Toujours selon la réglementation municipale, l'empiètement d'un auvent ne doit toutefois pas excéder deux (2) mètres à l'intérieur de toutes marges de recul et respecter au minimum une distance de 1,5 mètre d'une ligne de rue et de 0,6 mètre de toute autre ligne de terrain. Le propriétaire désire installer des auvents au-dessus des fenêtres, ceux-ci empièteront de  $\pm 3,70\text{m}$  à l'intérieur de la marge de recul avant qui est de 4m et seront à  $\pm 0,30\text{m}$  de la ligne de rue. Les auvents ont une projection au sol de  $\pm 0,15\text{m}$ , toutefois le bâtiment existant étant dérogatoire par rapport à la marge de recul avant, l'empiètement des auvents est par conséquent augmenté.

Les membres du conseil municipal de Sayabec recommandent à madame Fortin de retirer les auvents pour la période hivernale.

**Résolution 2015-06-194**

**Collecte des matières résiduelles**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à la Conciergerie d'Amqui de faire la collecte des matières résiduelles en un seul secteur pour la municipalité de Sayabec à compter de juillet 2015.

---

10.1 Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du conseil un compte rendu de l'information reçu lors de la rencontre ayant eu lieu avec madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, dans le cadre du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

---

**Résolution 2015-06-195**

**Règlement d'emprunt 2015-05 – Adoption**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2015-05**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 371 800 \$ ET UN EMPRUNT DE**

**371 800 \$ POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ACHAT DU TERRAIN.**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2015-05 soit adopté. Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation des plans et devis définitifs pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et l'achat du terrain, estimé en date du 13 mai 2015 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Levesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 371 800 \$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 371 800 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles pour l'emprunt ci-dessus décrété, et ce dans la proportion de 25 %, il est imposé par le présent règlement, et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables, situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après la valeur réelle, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation chaque année.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt ci-dessus décrété, et ce dans la proportion de 75 %, il est exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque usager du réseau

d'aqueduc, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)-volet 1 pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le numéro de dossier au MAMOT est le 514041.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.  
Copie certifiée conforme, ce 4 juin 2015.

Danielle Marcoux,  
mairesse

Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

## ANNEXE A



MRC de La Matapédia

123, rue Desbiens, local 501 - Amqui (Québec) G5J 3P9  
Tél.: 418 629-2053 • Téléc. : 418 629-3195  
administration@mrcmatapedia.qc.ca

Amqui, le 13 mai 2015

Municipalité de Sayabec  
3, rue Keable  
Sayabec (Québec) G0J 3K0

À l'attention de Monsieur Francis Ouellet, directeur général

Objet : Estimation du montant du règlement d'emprunt #1 pour l'avancement du projet de mise aux normes d'eau potable

Monsieur,

La firme Tétra Tech (anciennement BPR) a estimé, pour le projet cité en rubrique, les coûts directs du projet à 6 333 300 \$ (6 265 150 \$, majoré du nouveau % de remboursement des taxes nettes pour 2015) et les autres coûts à 48 242 \$ (47 707 \$, majoré du nouveau % de remboursement des taxes nettes pour 2015) ce qui cumule un coût de projet de l'ordre de 6 400 000 \$.

En utilisant le guide *Barème des honoraires, édition 2014-2015 de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec*, il est possible de déterminer le montant des honoraires en lien à ce projet.

Pour un projet de catégorie III dans le domaine du génie général, le montant des honoraires est estimé à 7.79 % du coût des travaux.

La répartition des honoraires est la suivante :

- Plan et devis préliminaires : 30 %
- Plan et devis définitifs : 45 %
- Service durant la construction (sans résidence) : 25 %

À ce montant j'applique une majoration de 20 % considérant que ces travaux peuvent être réalisés par plusieurs firmes différentes.

Nous évaluons donc le montant des honoraires pour la préparation des plans et devis définitifs à 269 222 \$.

.../2

Sainte-Marguerite  
Sainte-Florence  
Causapsal

Alberville  
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui  
Saint-Léon-le-Grand

Sainte-Isabelle

Saint-Etienne-de-Lac-Kami

Val-Brillant

Saint-Mica

Municipalité de Sayabec

2015-05-13

/2...

Pour financer l'avance de votre projet selon les exigences du volet 1 du programme PRIMEAU du MAMOT, vous devez prévoir un règlement d'emprunt temporaire permettant de payer les dépenses suivantes :

- Plan et devis préliminaires : 270 000 \$
- Achat du terrain : 40 000 \$
- Honoraires professionnels pour appel d'offres professionnels 15 000 \$
- Imprévus (10%) 32 500 \$
- Intérêt sur emprunt temporaire (4 %) 14 300 \$
- Montant du règlement d'emprunt #1 371 800 \$**

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur Ouellet, nos plus cordiales salutations.

Nathalie Lévesque, ing.  
MRC de La Matapédia  
Service de génie municipal

**Résolution 2015-06-196****Bibliothèque municipale et scolaire Quilit**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit dans son dépôt de projet auprès du Fonds jeunesse CDJL. Le projet déposé vise à faire l'achat de nouveaux volumes dans but d'offrir aux jeunes qui fréquentent la bibliothèque un accès à plus de documents (romans, livres de référence, documentaires, etc.) qui reflètent mieux notre région, leur réalité et leurs intérêts.

**Résolution 2015-06-197****Entretien paysager**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de transférer une somme de 6 500 \$, prévue au budget 2015, au Comité de développement socio-économique de Sayabec afin que ce dernier fasse l'embauche de madame Marie-Claude Poirier à titre de responsable de l'entretien paysager à la municipalité de Sayabec pour l'été 2015.

Cette résolution abroge les résolutions 2015-04-171 et 2015-04-172.

**Résolution 2015-06-198****Règlement 2008-05 – Programme d'incitatifs à l'investissement**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide dans le cadre du règlement 2008-05 – « *Programme d'incitatifs à l'investissement* » à l'article 2 qui s'intitule : *Aide directe aux entreprises* pour les entreprises suivantes :

Propriétaire	Adresse et Matricule	Permis	Date effective	Augmentation	Aide directe à l'entreprise	Date	Versements
Richard Poirier et Frères Inc.	163 Route 132 est 9180-65-6045	TFL130137	2013-08-21	139 300 \$	5 000 \$	1er juin 2015	1 250.00 \$
						1er juin 2016	1 250.00 \$
						1er juin 2017	1 250.00 \$
						1er juin 2018	1 250.00 \$
Automation D'Amours Inc.	163A-163B Route 132 est 9480-17-7542	AGL130241	2014-01-01	100 000 \$	3 500 \$	1er juin 2015	875.00 \$
						1er juin 2016	875.00 \$
						1er juin 2017	875.00 \$
						1er juin 2018	875.00 \$

**Résolution 2015-06-199****Charte des paysages du Bas-St-Laurent**



- ATTENDU** que le Bas-Saint-Laurent se caractérise par la beauté et la diversité de ses paysages qui constituent un trait distinctif de la région et l'une des signatures touristiques majeures;
- ATTENDU** l'importance de connaître, protéger et valoriser la richesse du patrimoine paysager Bas-Laurentien;
- ATTENDU** l'importance d'intégrer dans nos pratiques les valeurs, les principes et les engagements contenus dans la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent et d'en respecter les orientations;

En conséquence, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec ce qui suit :

1. Que la Municipalité de Sayabec respecte les orientations de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent, soit :
  - Connaître et reconnaître nos paysages remarquables;
  - Protéger et mettre en valeur notre patrimoine paysager, qu'il soit naturel ou humanisé;
  - Sensibiliser les acteurs de notre territoire à la valeur économique, sociale et culturelle de nos paysages de même qu'à l'impact de leurs interventions à court et à long terme;
  - Contrer et prévenir les phénomènes de banalisation et de dégradation de nos paysages d'intérêt;
  - Se concerter dans la planification et le suivi des gestes individuels et collectifs ayant un impact sur nos paysages;
  
2. Que la Municipalité de Sayabec intègre dans ses pratiques les valeurs, les principes et les engagements contenus dans la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent, soit :
  - Impliquer la population dans nos démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter nos paysages;
  - Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels de notre environnement;
  - Maintenir les accès visuels et physiques à nos plus beaux paysages;
  - Assurer une intégration architecturale harmonieuse, surtout aux abords de nos principaux corridors routiers;
  - Favoriser, dans un souci d'authenticité, la conservation et la valorisation des caractéristiques de nos paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire régionale;
  - Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de nos villes et villages;
  - Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage;
  - Prendre en compte les paysages, leurs composantes et les valeurs sociales qui y sont associées, dans tous les grands projets d'infrastructures sur notre territoire;
  - Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite;
  - Promouvoir la revitalisation de nos noyaux urbains et villageois par des initiatives d'embellissement telles que

la rénovation de bâtiments, l'enfouissement de fils, l'aménagement d'espaces verts, etc.

3. Que madame Danielle Marcoux, mairesse, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent.

**Résolution 2015-06-200**

**Taxes d'accise 2014-2018 –  
Programmation partielle**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la firme Tétratech, par l'entremise de madame Danielle Roy, à avoir accès au programme TECQ 2014-2018 afin d'être *mandataire : programmation* pour la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-06-201**

**Taxes d'accise 2014-2018 –  
Programmation partielle**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et cours de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par



NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
BPR Groupe-Conseil	10015686	877.13 \$	87.49 \$	43.86 \$	43.75 \$	920.87 \$	1 008.48 \$	08-mai-15
								Rapports trimestriels
	10015687	612.50 \$	61.10 \$	30.63 \$	30.55 \$	643.05 \$	704.23 \$	08-mai-15
								Caractérisation et analyse des débits
<b>TOTAL</b>		<b>1 489.63 \$</b>	<b>148.59 \$</b>	<b>74.49 \$</b>	<b>74.30 \$</b>	<b>1 563.92 \$</b>	<b>1 712.71 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 563.92 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 148.49 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

15.4. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du tableau de suivi de la taxe d'accise 2014-2018.

16.1. Information concernant le projet de l'Office municipal d'habitation concernant la construction d'un nouveau bloc de 15 logements.

---

#### **Résolution 2015-06-204**

#### **OMH – Révision budgétaire**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sayabec en date du 5 mai 2015.

#### **Résolution 2015-06-205**

#### **Règlement 2015-06 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Marielle Roy, conseillère, voulant que soit présenté à une séance ultérieure un règlement concernant la fermeture du bureau municipal du 12 au 25 juillet 2015 inclusivement pour les vacances.

#### **Résolution 2015-06-206**

#### **Règlement 2013-03 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau joint ci-bas à l'entreprise LVM, Division EnGlobe Corp. au cout total de 13 716.31 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires professionnels en lien avec le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

<b>Règlement d'emprunt 2013-03 - Caserne de pompiers</b>								
<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TVQ</b>	<b>TPS</b>	<b>50 % de TVQ</b>	<b>MONTANT + 50% DE TVQ</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DATE</b>
LVM, Division EnGlobe Corp.	900164153	2 094.30 \$	208.91 \$	104.72 \$	104.46 \$	2 198.75 \$	2 407.93 \$	25-mai-15
								Réponses au MDDELCC - Résol. 2015-03-179
	900164216	11 929.82 \$	1 190.00 \$	596.49 \$	595.00 \$	12 524.82 \$	13 716.31 \$	26-mai-15
								Étude géotechnique - Résol. 2015-09-179
<b>TOTAL</b>		<b>14 024.12 \$</b>	<b>1 398.91 \$</b>	<b>701.21 \$</b>	<b>699.46 \$</b>	<b>14 723.57 \$</b>	<b>16 124.24 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 14 723.57 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2013-03. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 1 400.67 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

- 
19. Ce point est reporté à une séance ultérieure.
20. Informations concernant les prochaines étapes dans l'évaluation des Fleurons du Québec. Une date de rencontre sera fixée ultérieurement.
- 

#### **Résolution 2015-06-207**

#### **Vente pour non-paiement de taxes**

**ATTENDU** que le 11 juin 2015 à 10 h aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

**ATTENDU** qu'une propriété est susceptible d'être mise en vente pour notre municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquiescer pour et au nom de la municipalité, le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, la (les) propriété(s) située(s) dans la municipalité de Sayabec.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2015-06-208**

**Plan général d'aménagement  
applicable aux terres  
publiques intramunicipales**

**CONSIDÉRANT** que la gestion foncière et forestière des lots intramunicipaux relève de la responsabilité de la MRC de La Matapédia;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut recommander à la MRC l'intervenant qu'elle priorise sur les terres publiques intramunicipales de son territoire;

**CONSIDÉRANT** le climat d'incertitude qui sévit actuellement dans le monde forestier tant au niveau des budgets disponibles pour la saison 2015 que de la mise en marché éventuelle des bois qui seront récoltés sur les TPI en 2015;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite assurer autant que possible une stabilité pour les travailleurs forestiers qui œuvraient historiquement sur ces lots;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Recommander pour la saison 2015 à la MRC de La Matapédia de retenir la Société d'exploitation des ressources de la Métis pour agir à titre d'exécutant des travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales de la municipalité;
- Demander à être consulté préalablement à la réalisation de tous les travaux de coupe totale de bois sur son territoire afin d'émettre à la MRC son avis sur les travaux projetés.

**Résolution 2015-06-209**

**Programme d'aide à  
l'entretien du réseau routier  
local – Reddition de compte**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 89 774.99 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

---

23.2. Dépôt d'une lettre confirmant l'octroi d'une subvention de 5 600 \$ dans le cadre du volet principal du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

23.3. Dépôt des documents à compléter et à retourner avant le 5 juin 2015 dans le cadre du PAARRM 2015-2016.

---

#### **Résolution 2015-06-210**

#### **Luminaire de rue**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation d'un luminaire et d'une potence au montant de 721 \$, taxes nettes, sur les chemins d'Astous, Marcoux, Bérubé, Tremblay, Rouleau, Jean, Lévesque, Dumais, Poirier, Côté, Demers, St-Pierre, Turcotte, Hallé, Ouellet, Langlois ainsi que sur les chemins publics (Vaillancourt, Rang 12 et Route Smith).

Les couts de 1 150 \$ pour le poteau et la plantation de celui-ci, de même que le branchement par Hydro-Québec au montant de 160 \$ et le cout du câble triplex vendu à 3,95 \$ du mètre sont à la charge des propriétaires des Chemins.

Cet investissement sera fait sur une période de 3 ans à compter e l'année prochaine, soit pour 2016, 2017 et 2018.

---

25. Informations concernant le règlement 2012-06 – Règlement sur l'eau potable.

---

#### **Résolution 2015-06-211**

#### **Boul. Joubert Ouest**

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 avril 2015, il est survenu une fonte rapide de la neige qui a eu comme conséquence de provoquer des inondations dans plusieurs secteurs de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur René-Jacques Gallant a communiqué avec la Municipalité le 14 avril 2015 à 15 h 14 pour demander de l'aide, car la

maison située au 60 Joubert Ouest risquait d'être inondée;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a autorisé le propriétaire de la pelle, monsieur Félix-Antoine Marin, à aller dégager le fossé derrière les résidences situées entre le 50 et le 68 Joubert Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'avait pas d'obligation d'intervenir, car le fossé est la propriété des résidents du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intervention était urgente afin d'éviter que les résidences soient inondées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération de la pelle a causé des dégâts aux arbres (pommiers) en bordure du fossé;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux public, Bruno Caron, inspecteur municipal, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, se sont rendus sur les lieux afin de rencontrer monsieur Léonard St-Pierre, du 64 boulevard Joubert Ouest, le mardi 19 mai 2015;

**CONSIDÉRANT QU'** ils ont constaté que le fossé appartenant aux propriétaires du secteur aurait besoin d'être dégagé à partir du terrain situé au 64 Joubert Ouest jusqu'à la grille située derrière le 44 Joubert Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** les arbres brisés par l'opération de la pelle du 60 boulevard Joubert Ouest le 14 avril 2015 devront être coupés et ramassés, lorsque la période du dégel sera terminée et que le terrain sera asséché;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Jean-Marie Plourde et Francis Ouellet ont discuté au téléphone, le mardi 19 mai 2015, avec madame Annie Grenier afin de l'informer que la Municipalité s'organisera pour dégager et ramasser les arbres qui ont subi des dégâts et qu'elle était d'accord avec cette façon de faire;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Jean-Marie Plourde et Francis Ouellet ont rencontré monsieur Michel Poirier, propriétaire du fossé, entre le 44 et le 62 boulevard Joubert Ouest, pour l'informer que la Municipalité va dégager le fossé au frais de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Poirier a exprimé son accord tout en prenant note qu'il devra fournir un tuyau selon les normes lorsque les opérations pour dégager le fossé seront rendues au ponceau qui est situé derrière les Ateliers de



soudure Michel Poirier, au 50 boulevard Joubert Ouest;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les travaux mentionnés précédemment, qu'ils soient pris en charge par la Municipalité et d'informer les résidents du secteur visé qu'ils demeurent responsables pour les prochaines années de la gestion du fossé.

**Résolution 2015-06-212**

**VTT**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au Club de VTT de La Matapédia d'installer une haie d'arbres ou une clôture des côtés est et ouest, à la hauteur de la sortie de la piste de VTT située sur la propriété de monsieur Jean-Guy Beaulieu.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal demandent au Club de VTT de La Matapédia de faire l'épandage d'abat poussière et de réparer la surface de la sortie de la piste de VTT.

**Résolution 2015-06-213**

**SOPFIM – Programme 2015 de protection des forêts**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la SOPFIM à procéder à la pulvérisation aérienne d'un insecticide biologique sans effet sur l'environnement et sur la santé humaine selon les procédures et détails présentés dans la correspondance du 4 mai dernier. Cette opération vise à protéger les forêts de notre secteur contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

**Résolution 2015-06-214**

**Règlement sur l'amiante**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandaté le service de génie de la MRC de La Matapédia à encadrer la Municipalité de Sayabec afin de déterminer les types d'amiante présents dans les matériaux des bâtiments suivants :

<b>BÂTIMENT</b>	<b>ADRESSE</b>
Aréna, Centre de conditionnement physique	7, rue Lacroix Sayabec (QC) G0J 3K0
Hôtel de ville	3, rue Keable Sayabec (QC) G0J 3K0
Entrepôt, ancien garage municipal	30, rue de l'Église Sayabec (QC) G0J 3K0
Chalet de ski de fond	50, route Ste-Paule Sayabec (QC) G0J 3K0

Relais de ski de fond	0, côté ouest route Ste-Paule Sayabec (QC) G0J 3K0
Remise terrain de balle	0, côté sur rue Keable Sayabec (QC) G0J 3K0
Caserne incendie, Garage municipal	16, rue Marcheterre Sayabec (QC) G0J 3K0
Centre communautaire	6, rue Keable Sayabec (QC) G0J 3K0
Station de pompage #1	1a, boul. Joubert Ouest Sayabec (QC) G0J 3K0
Station de pompage #2	108, rue Pierre-Broche Sayabec (QC) G0J 3K0
Station de pompage #3	0, rue bossé Sayabec (QC) G0J 3K0
Poste des soufflantes	25, route Rioux Sayabec (QC) G0J 3K0
Gare Patrimoniale	11, route 132 Ouest Sayabec (QC) G0J 3K0
Bâtiment cavant	7, boul. Joubert Sayabec (QC) G0J 3K0
Poste de chloration	0, champ Sayabec (QC) G0J 3K0
Filtre à sable	0, bassin prise d'eau Sayabec (QC) G0J 3K0
Réservoir d'eau	64, rue Boulay Sayabec (QC) G0J 3K0
Station de pompage #4	140, route Pouliot Sayabec (QC) G0J 3K0

**Résolution 2015-06-215**

**Motions – Remerciements au personnel de la Municipalité lors des Jeux des 50 ans et plus**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir nos plus sincères remerciements au personnel de la Municipalité pour leur effort et tout le travail accompli lors de l'organisation du Rassemblement des 50 ans et plus qui a eu lieu les 28, 29 et 30 mai dernier.

**Résolution 2015-06-216**

**Motions – Félicitations à la Troupe de théâtre Sebec**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations à la troupe de théâtre Sébec pour la tournée de 8 représentations à travers le Bas-St-Laurent soit Causapscal, Mont-Joli, Sayabec, Témiscouata, Trois-Pistoles, 2 à Rivière-du-Loup et Matane.

Par la même résolution, les membres du conseil tiennent à féliciter monsieur René-Jacques Gallant pour le travail effectué à titre de président de la Troupe Sébec, présidence qu'il a quitté en avril dernier. C'est monsieur Jean-Luc Girard, à qui le conseil municipal souhaite un bon succès, qui accepté le défi et qui a pris la présidence de la troupe.

---

30.3. Madame Marielle Roy, au nom du comité d'embellissement, tient à offrir ses plus sincères remerciements à madame Danielle Marcoux, mairesse, pour la conférence sur les matières organiques donnée le 21 mai dernier à Gare patrimoniale. Les gens ont beaucoup apprécié et les commentaires suite à cette rencontre n'ont été que positifs.

---

---

**AFFAIRES NOUVELLES :**

31.1. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil de même que les contribuables présents à la séance que le sous-sol de la Gare patrimoniale a été nommé la *Caboose* et qu'il y aura, au cours de l'été, diverses activités d'organisées.

---

**Résolution 2015-06-217**

**Avis de motion – Règlement  
d'emprunt 2015-07 pour  
certains rangs et certaines  
rues de la municipalité**

Avis de motion est donné par monsieur Solange Tremblay, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement d'emprunt pour la réfection de certains rangs et de certaines rues de la Municipalité de Sayabec.

---

**Période de questions :**

1. Un contribuable s'informe sur le programme d'investissement communautaire. Il veut en connaître les critères.
  2. Un contribuable se questionne sur le fait qu'il n'est plus possible de faire l'achat de produits à l'écosite de Sayabec.
  3. Un contribuable souligne le fait que les terrepleins du Centre communautaire ne sont pas adaptés pour la circulation des autobus.
- 

**Résolution 2015-06-218**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 22.

Danielle Marcoux,  
maïresse

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier